

Franchissement du Réal martin dans le cadre de l'aménagement du sentier de la Boudrague



Type : AVP et Dossier Loi sur l'Eau

Montant de l'étude : 3 200 €HT

Maître d'ouvrage : Commune du Cannet-des-Maures

Montant des travaux : -

Groupement : HTV (hydraulique)

Date : 2009

Présentation de l'opération :

La commune du Cannet des Maures a pour projet de réaliser un chemin de randonnée reliant le bourg au lac Canetti nécessitant l'aménagement de la traversée du Réal Martin. Deux types de franchissement accolés sont prévus :

- Une passerelle piétonne et cycliste,
- Un accès en fond de lit afin de permettre le passage des chevaux et des calèches.

La réalisation de ces ouvrages nécessite de répondre aux prérogatives de la loi sur l'eau et la rédaction d'un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau, d'où le choix de la commune de se diriger vers Riparia, assisté du cabinet d'étude HTV pour la modélisation du réal martin en crue, nécessaire au dimensionnement des ouvrages.

Éléments de missions :

- . **Caractérisation du site** (analyse hydro-écologique, recensement des réseaux...)
- . **Conception et chiffrage des ouvrages** sur la base des résultats de l'étude hydraulique ;
- . **Elaboration des dossiers réglementaires** : Dossier de déclaration Code de l'environnement.

